

## COMMUNIQUÉ POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

### **Appel de candidatures - Résidence d'artistes au Chalet Gabrielle-Roy (Printemps 2025)**

La Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François, propriétaire du chalet Gabrielle-Roy depuis sept ans, lance son quatrième appel de candidatures pour une résidence d'artiste à l'automne. En vertu de l'entente conclue entre la Municipalité et le Fonds Gabrielle Roy qui lui cédait le chalet en décembre 2017, les lieux qui auront inspiré la romancière durant 25 ans doivent servir chaque année comme résidence d'artiste pour une période minimale de trois semaines. En 2025, cette résidence sera offerte entre le **lundi 2 juin et le vendredi 20 juin 2025**.

La résidence au chalet Gabrielle-Roy s'adresse à des artistes de la relève ou à des artistes établis, de nationalité canadienne. Les candidats devront produire un dossier démontrant la pertinence de leur résidence au chalet. En outre, leur projet de création durant le séjour devra s'inscrire en lien avec l'oeuvre ou avec les valeurs de Gabrielle Roy.

Les artistes intéressé(e)s trouveront le formulaire et toutes les informations nécessaires pour déposer leur candidature au [petiteriviere.com/chaletgabrielleroy](http://petiteriviere.com/chaletgabrielleroy). La date limite pour déposer un dossier complet à [rduby@petiteriviere.com](mailto:rduby@petiteriviere.com) est le **jeudi 17 avril, 16 h**.

À la suite de la réception des candidatures par l'agente de développement économique et touristique de la Municipalité, toutes les candidatures jugées admissibles et complètes seront transmises à un jury de cinq (5) personnes formés de trois (3) membres du comité du Patrimoine, de la Culture et de la Toponymie de Petite-Rivière-Saint-François, d'un(e) représentant(e) de la MRC de Charlevoix et d'un(e) représentant(e) du Musée de Charlevoix ou d'une association pertinente.

Les étapes suivantes, jusqu'à la confirmation de la résidence d'artiste par la Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François, seront celles-ci :

1. Le jury analysera les demandes admissibles dans la semaine suivant la date du dépôt ;
2. Un seul artiste sera retenu pour bénéficier de l'immeuble, chalet et terrain ;
3. Une réponse sera envoyée à tous les candidat(e)s à la suite des analyses du jury ;
4. L'artiste qui se verra accorder la résidence au chalet Gabrielle-Roy devra confirmer son séjour dans un délai d'une semaine après réception de l'invitation à résider.

**À PROPOS DU CHALET GABRIELLE-ROY À GRANDE-POINTE**

À partir de 1958, Gabrielle Roy s'installe à Grande-Pointe, face au fleuve, et y passera tous ses étés dans son chalet empreint de simplicité qui demeurera son refuge jusqu'à sa mort en 1983. Dans ce lieu de recueillement, elle écrira plusieurs de ses romans. C'est avec sa grande amie, Berthe Simard, qu'elle se promène le long de la voie ferrée et y recueille le matériel nécessaire pour notamment écrire « Cet été qui chantait », un roman consacré à Petite-Rivière-Saint-François. Le 8 mars 2021, le gouvernement du Québec désigne Gabrielle Roy : « Personnage historique ».

- 30-

### À propos de la Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François

Belle à voir, mais aussi belle à vivre, Petite-Rivière-Saint-François, fabuleux trésor de Charlevoix, se distingue par les forces de sa nature. Situé près de Québec, le village épouse, entre fleuve et montagne, les courbes du Saint-Laurent et expose son patrimoine vieux de tout près de 350 ans. Notre municipalité est en pleine expansion et les défis à relever sont nombreux, mais combien intéressants et enrichissants.

Pour plus de renseignements : Roxane Duby, Agente de développement économique et touristique

[rduby@petiteriviere.com](mailto:rduby@petiteriviere.com), 418.760.1050, poste 6109